



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
POUR LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE LOT 5 907 917
AUX 50, 100 ET 150, RUE DES MARRONNIERS

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le **8 juillet 2024 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour les immeubles situés sur le lot 5 907 917, aux **50, 100 et 150, rue des Marronniers**, dans la zone H-437.

La demande présentée a pour but d'autoriser les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* :

- Deux différentes couleurs de fenêtres sur l'ensemble des façades alors que le Règlement n'en permet qu'une seule dans cette zone;
- Des façades principales des bâtiments ayant un pourcentage d'ouvertures de 42,3 % au rez-de-chaussée au lieu d'un minimum de 60 %;
- Des façades principales des bâtiments ayant un pourcentage d'ouvertures de 37,6 % aux étages supérieurs au lieu d'un minimum de 40 %;
- Un dégagement vertical de 3,05 mètres au lieu de 3,65 mètres pour le rez-de-chaussée d'un bâtiment principal de la classe d'usage H-4;
- Des conteneurs de matières résiduelles recyclables et organiques localisés à l'extérieur alors que le Règlement exige l'entreposage à l'intérieur du bâtiment et dans un local réfrigéré.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 21 juin 2024

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques